

Vie et mort de la FRANCE AFRIQUE

1960 - 2024



Le général de Gaulle entouré des chefs d'État Bokassa (Centrafrique), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Ould Daddah (Mauritanie) et Sangoulé Lamizana (Haute-Volta), en 1967, à l'Élysée

ALL: 20 € - BEL: 3,90 € - ESP: 7,90 € - GR: 7,90 € - ITA: 7,90 € - POR: 7,90 € - UK: 7,90 € - CH: 2,50 € - MAR: 7,30 € - TUN: 10,50 TND - TOM: 510,50 XPF - DOM: 5,790 € - CAN: 11,99 \$ CAN

L 13413 - 518 H - F - 6,90 € - RD



Rwanda, 1994 : face au crime

En trois mois, du 7 avril au 17 juillet 1994, près de 1 million de civils tutsi et des opposants politiques hutu sont assassinés au Rwanda. Que faisait là la France, soutien majeur du gouvernement rwandais, aux frontières de son « pré-carré » ? Vincent Duclert a dirigé une commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi. Elle aboutit au constat de responsabilités « lourdes et accablantes » des autorités mitterrandiennes.

Entretien avec Vincent Duclert

L'Histoire : En mars 2021, vous avez remis au président un rapport sur les responsabilités de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Pourquoi ce travail était-il nécessaire ?

Vincent Duclert : La lettre de mission que le président m'a remise en avril 2019 m'invitait à réunir une commission de chercheurs pour mener « un travail centré sur toutes les archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994 ». En 1998, une

mission d'information parlementaire avait mené une première enquête et publié un inventaire des fonds disponibles, mais de nombreux documents avaient été laissés de côté et la plupart restaient inaccessibles, en raison de leur caractère privé ou confidentiel. Le rapport qui en était sorti, aux conclusions édulcorées, n'avait pas permis de mettre un terme à la crise diplomatique et mémorielle qui déchirait la France et le Rwanda. Des journalistes et des historiens avaient aussi, bien sûr, travaillé sur des points précis. Mais, trente ans après, l'objectif était donc d'aboutir à un consensus scientifique capable de surmonter les crises mémorielles. Des conditions inédites nous ont alors été accordées : une volonté politique de transparence, une garantie d'indépendance vis-à-vis des autorités militaires et un accès complet à l'ensemble des archives publiques, y compris aux documents classés secret-défense.

Au total, plus de 100 000 documents ont été consultés dans différents centres d'archives (cf. p. 46). Tous les

documents cités au rapport ont été déclassifiés et sont désormais accessibles au public. Ce travail nous a permis de mettre en lumière les multiples tensions qui parcourent l'appareil d'État français entre 1990 et 1994. En naviguant d'un fonds à l'autre, nous avons peu à peu compris que deux grandes conceptions de l'engagement français au Rwanda s'affrontaient : d'une part, un engagement inconditionnel au côté du régime du président Juvénal Habyarimana, au nom des intérêts supérieurs de la France en Afrique ; d'autre part, un engagement plus critique, plus lucide, quant aux risques considérables que la France prenait en soutenant un régime en proie au racisme, à la violence et à la corruption. Peu d'historiens avant nous avaient véritablement pris la mesure de ce cliage au sein de l'État français.

De quelle nature sont les « intérêts supérieurs » de la France dans cette ancienne colonie belge ?

L'AUTEUR Historien, ancien



directeur du centre Raymond-Aron, Vincent Duclert a édité *Penser les génocides. Itinéraires de recherche* (CNRS

Éditions, 2021) et a publié *La France face au génocide des Tutsi. Le grand scandale de la V^e République* (Tallandier, 2024).



Génocide Le 5 mai 1994, des cadavres gisent dans l'enceinte de la mission catholique de Rukara au sud du Rwanda. A la grenade, à la machette, au gourdin, partout, même dans les églises où elles s'étaient réfugiées, les populations tutsi ont été assassinées dans des massacres orchestrés par les autorités locales.

La présence française remonte à la présidence du général de Gaulle (1959-1969), qui souhaitait maintenir l'influence de la France en Afrique de l'Est en apportant son soutien aux deux anciennes colonies belges francophones du Rwanda et du Burundi. Dès 1962, année de l'indépendance, la France passe avec le Rwanda un accord de coopération civile. Cette présence s'accroît après le coup d'État de Juvénal Habyarimana en 1973. En 1975, les deux pays signent un accord d'assistance militaire qui prévoit l'envoi d'instructeurs pour la formation de la gendarmerie rwandaise. Le président Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) apprécie particulièrement ce pays, où il se rend à plusieurs reprises pour effectuer des safaris. L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand en 1981 accentue cette tendance à la personnalisation des relations franco-rwandaises. Mitterrand et Habyarimana se rencontrent dès 1982 et s'apprécient. Leurs fils Jean-Christophe Mitterrand et Jean-Pierre Habyarimana sont amis.

Habyarimana est lui-même reçu plusieurs fois à Paris et dispose d'un lien direct avec l'Élysée, via le conseiller diplomatique, le secrétaire général Hubert Védrine, et l'état-major particulier du président (EMP).

De son côté, François Mitterrand considère le Rwanda comme partie intégrante des « pays du champ », nom donné aux anciennes colonies qui restent dans la sphère d'influence française gérée par le ministère de la Coopération et du Développement. Sa vision des relations avec le Rwanda est de nature impériale. En tant que chef d'État, sa politique africaine reste fortement marquée par l'impératif de maintien de la sphère d'influence française. Le Rwanda lui apparaît ainsi comme le rempart de la francophonie face à l'espace anglophone qui s'étend de l'Ouganda à l'Égypte. Dans un contexte de fin de guerre froide et re-définition des équilibres géopolitiques, il s'agit à ses yeux d'une véritable prise de guerre face au présumé ascendant grandissant des Américains. D'autant

que Habyarimana est l'un des premiers à annoncer vouloir se conformer à la nouvelle politique africaine que Mitterrand proclame à La Baule en juin 1990, conditionnant l'aide au développement à la démocratisation des régimes africains.

Si les deux pays entretiennent des liens étroits, le Rwanda ne fait pas pour autant pleinement partie de la « Françafrique ». Celle-ci se caractérise en effet par un ensemble de réseaux et de relations qui s'ancrent dans le passé colonial et qui assurent à la France une intelligence du terrain. Or ces réseaux n'existent pas au Rwanda, où la France n'a guère été présente pendant la colonisation (allemande de 1897 à 1922 puis belge jusqu'en 1962). La relation avec le Rwanda, qui repose très largement sur le lien personnel entre les deux chefs d'État, est empreinte d'une certaine naïveté et d'une méconnaissance complète du pays, de son histoire, de sa réalité sociale et culturelle. C'est cette méconnaissance qui explique la lecture extrêmement binaire

DATES-CLÉS

1962

Indépendance du Rwanda qui signe avec la France un accord de coopération civile.

1973, 5 juillet

Coup d'État : Habyarimana (hutu) au pouvoir. Les Tutsi sont discriminés.

1975

Accord d'assistance - gendarmerie - entre la France et le Rwanda.

1990, 1^{er} octobre

Offensive militaire du Front patriotique rwandais (FPR), regroupant les opposants à Habyarimana, notamment tutsi.

1991, mars

La France aide à la formation des forces armées gouvernementales (FAR).

1993, 4 août

Les accords d'Arusha promettent le retour des 600 000 exilés et un gouvernement pluraliste.

1994, avril

Le 6, Habyarimana meurt dans un attentat qui déclenche, le 7, la phase ultime de l'extermination des Tutsi. Du 8 au 14, Mitterrand lance l'opération Amaryllis pour secourir les ressortissants français. Le 21, l'ONU réduit ses effectifs sur le terrain.

1994, 22 juin

La France déclenche l'opération Turquoise pour arrêter les massacres.

1994, 17 juillet

Victoire du FPR et fin du génocide ; nouveau gouvernement.

2021

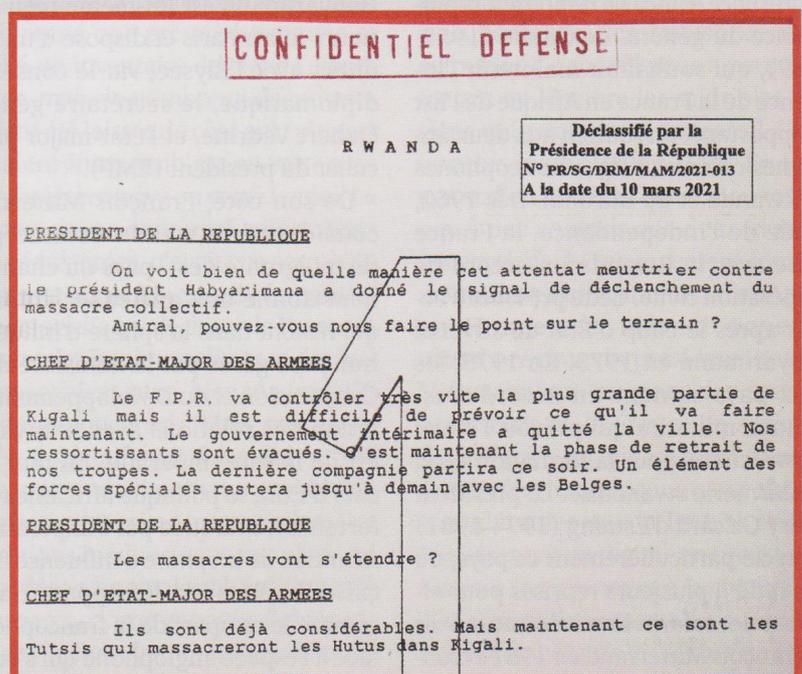
Après la remise du rapport de la Commission Duclert, Emmanuel Macron reconnaît les responsabilités de la France dans le génocide des Tutsi.

FOCUS

100 000 documents d'archives déclassifiés

Les archives d'État, sauf dérogation, sont accessibles au public après soixante ans. En 2019 Emmanuel Macron demandait à Vincent Duclert de former une commission de recherche afin d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de la période 1990-1994 et lui donnait accès à la totalité des documents conservés dans les centres d'archives. Après deux ans de travail dans ces fonds, treize historiens et historiennes ont remis un rapport au président de la République le 26 mars 2021. Ils se sont concentrés sur trois sites principaux : le Service historique de la Défense à Vincennes, les Archives diplomatiques de La Courneuve et les Archives nationales à Pierrefitte, où se trouvent

notamment les fonds de la présidence de la République et du Premier ministre. Cet ensemble a été complété par plusieurs centres annexes, notamment les archives de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et celles de la Caisse française de développement (devenue l'Agence française de développement). Déjà connues pour une partie, les archives étaient souvent citées de manière fragmentaire et restaient difficilement accessibles. En tout, plus de 100 000 documents ont été consultés, parmi lesquels 12 000 ont été directement exploités et cités dans le rapport final. En conséquence de quoi, cette documentation a été ouverte à tout public.



Confidentiel défense Ce document montre que, dès le 13 avril, le président François Mitterrand et le chef d'état-major des armées Jacques Lanxade sont informés des massacres. Mais la France n'intervint que le 22 juin 1994.

► que Mitterrand fait du conflit qui éclate en octobre 1990.

Quelle lecture François Mitterrand fait-il du conflit entre le régime Habyarimana et le Front patriotique rwandais (FPR) ?

Mitterrand applique une grille de lecture ethnicisante héritée de la période coloniale¹. A ses yeux, le régime de Habyarimana représente la majorité hutu (environ 85 % de la population), ce qui lui donne une légitimité « démocratique » face aux minorités tutsi (14 %) et twa (1 %). Il considère le FPR, qui opère depuis l'Ouganda, comme un mouvement ethnique ennemi soutenu par une puissance étrangère. Lors de l'offensive du FPR le 1^{er} octobre 1990, menaçant la dictature rwandaise, Mitterrand est totalement captif du récit que lui fait Habyarimana, qui agite le spectre d'une agression ougando-tutsi mettant en péril la stabilité du régime et le processus de démocratisation entamé à La Baule. C'est ce qui décide Mitterrand à déclencher dès le 4 octobre l'opération Noroît, envoyant sur le terrain deux compagnies de combat, soit environ 300 hommes. Officiellement, elle vise à porter secours aux Français sur place mais, dans les faits, elle constitue une démonstration de soutien au régime.

Cet engagement repose sur une lecture biaisée du conflit, qui fait fi des persécutions dont les Tutsi sont victimes avant même l'indépendance. Les divisions « ethniques » entre Hutu, Tutsi et Twa se fondent sur des classifications raciales artificielles qui ont été institutionnalisées à l'époque de la colonisation. Érigés en caste dominante par les Belges, les Tutsi sont désignés comme ennemis du peuple par le président Grégoire Kayibanda (1961-1973) afin d'asseoir son contrôle sur la population. Sous sa présidence, plusieurs massacres ont déjà lieu – 20 000 Tutsi ont été assassinés entre 1961 et 1967, et 300 000 se sont déjà exilés. Les tensions s'apaisent brièvement sous son successeur Juvénal Habyarimana (1973-1994), même si des quotas ethniques sont introduits



Coopération Le président Mitterrand est sur la route de Kigali, en compagnie de son homologue rwandais, Habyarimana, lors de sa visite le 10 décembre 1984. Depuis 1975, un accord d'assistance pour la gendarmerie unit les deux pays, bien que le Rwanda ne fasse pas partie de la zone d'influence postcoloniale de la France. A cette date, les Tutsi subissent une ségrégation dans l'administration et l'enseignement.

dans l'administration et l'enseignement, comme la mention de l'« ethnique » sur les cartes d'identité. Au quotidien, cependant, les populations tutsi et hutu vivent souvent mélangées et les mariages mixtes sont monnaie courante. Créé en 1987, le FPR n'est pas à proprement parler un mouvement « ethnique », mais un mouvement politique et militaire composé d'une majorité de Tutsi en exil et de Hutu opposés à Habyarimana, qui réclament la démocratisation du régime et la fin des politiques ethniques. Il ne reçoit du reste aucun soutien massif de l'Ouganda, encore moins des États-Unis, qui ne s'impliquent pas réellement dans la région. La menace « ougando-tutsi » sous influence américaine relève bel et bien du fantasme.

Comment l'engagement de la France évolue-t-il au cours du conflit ?

La politique française au Rwanda souffre dès les origines d'une profonde contradiction. La France encourage la démocratisation du régime, avec

l'adoption d'une Constitution garantissant le multipartisme et les libertés publiques en 1991 et une diplomatie favorisant l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'opposition en 1992. Elle apporte également son soutien officiel au processus de négociation avec le FPR, qui débouche sur les accords d'Arusha (Tanzanie), en août 1993. Ces accords prévoient l'intégration des différentes composantes de la nation rwandaise, le retour des exilés (désormais 600 000), la formation d'un gouvernement de transition incluant le FPR et le départ des troupes françaises. Mais, dans les faits, ces efforts de conciliation sont contrecarrés par des mouvements politiques de tendance extrémiste, réunis sous l'expression « Hutu Power ». De nombreux proches du président et de sa belle-famille sont engagés dans l'objectif de conserver leur mainmise sur les principaux postes ministériels tout en attisant la haine contre les Tutsi, assimilés à des « ennemis de l'intérieur ».

Or, malgré ces graves dérives, la France ne cesse de réaffirmer son ►

► soutien au régime de Habyarimana. Jusqu'au bout, la priorité de François Mitterrand est d'assurer la défense de l'allié rwandais contre le FPR, considéré comme un ennemi plutôt que comme un partenaire. C'est ainsi que la présence militaire française s'accroît tout au long du conflit, alors même que l'offensive initiale du FPR a été rapidement repoussée et que des négociations sont menées par l'opposition pour parvenir à un cessez-le-feu. Les effectifs de l'opération Noroît augmentent de manière continue, atteignant quatre compagnies de combat en février 1993. En mars 1991, la France envoie également un détachement

d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) chargé d'encadrer le recrutement et la formation des Forces armées rwandaises (FAR). Initialement composé d'une trentaine d'agents, le Dami en compte plus de 100 en 1993. Ces derniers assurent en outre un rôle de conseil auprès de l'état-major rwandais, qu'ils initient aux principes de la guerre contre-insurrectionnelle pour lutter contre la guérilla du FPR. Le soutien militaire français passe aussi par des livraisons d'armes (roquettes, mortiers, mitrailleuses), sous la forme de ventes directes ou de cessions gratuites ou onéreuses. La France dote ainsi le régime de Habyarimana d'une

armée et d'un arsenal militaire totalement disproportionnés par rapport à la menace réelle que représente le FPR, sans s'interroger sur l'usage que les autorités rwandaises peuvent en faire contre les populations civiles.

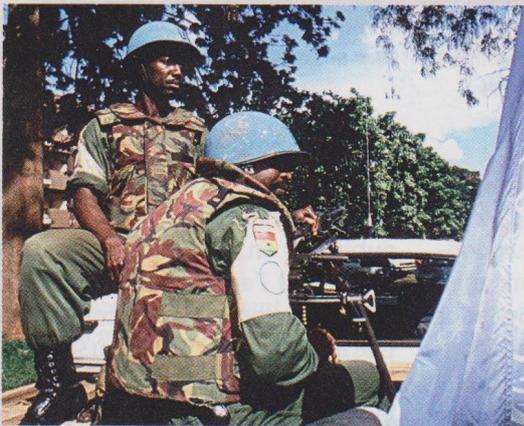
Dans les faits, l'armée que les instructeurs français contribuent à former est moins une armée professionnelle qui se prépare à la lutte extérieure qu'une armée politique qui s'en prend aux civils tutsi de l'intérieur. Entre 1990 et 1994, les effectifs des FAR passent de 8 000 à 30 000 hommes. Le recrutement se fait au profit des clans du nord du pays, auxquels appartiennent les membres de l'Akazu (« petite maison » en kinyarwanda), la camarilla d'extrémistes hutu rassemblant les proches de la famille du président et de sa belle-famille. Si le génocide à proprement parler ne commence qu'en avril 1994, des projets d'extermination sont formulés dès 1990 et de multiples épisodes de violences encadrés par les autorités civiles et militaires émaillent la période de lutte armée du FPR, comme au Bugesera, où 300 Tutsi trouvent la mort en mars 1992. Les troupes françaises ne sont pas directement impliquées dans ces violences, mais elles n'interviennent pas pour les arrêter. Leur proximité avec le pouvoir crée au contraire un sentiment d'impunité qui les rend possibles.

Que savait François Mitterrand de ces dérives et des violences qui frappaient les Tutsi ?

Les archives montrent sans conteste que le pouvoir politique français est informé très tôt et très régulièrement des menaces qui pèsent sur la population tutsi (cf. p. 46). Le terme de « génocide » est ainsi mentionné le 15 octobre 1990 par l'ambassadeur français Georges Martres. En novembre, le général Varret, fait part des déclarations sans ambiguïté du chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise, Pierre-Célestin Rwagafilita, qui parle des Tutsi comme d'un « problème » à « liquider à l'arme lourde ». Plusieurs agents de terrain alertent également l'Élysée sur les dangers que comporte sa politique de soutien à Habyarimana. C'est

FOCUS

La faillite de l'ONU



Casques bleus A Kigali, le 25 mai 1994. Au mois d'avril, au plus fort des tueries, l'ONU a réduit ses effectifs.

Lorsque le génocide commence le 7 avril 1994, des Casques bleus de l'ONU sont présents au Rwanda depuis octobre 1993, sous la direction du général canadien Roméo Dallaire, pour assurer la mise en place des accords de paix d'Arusha. D'entrée de jeu, ils ne sont pas autorisés à intervenir. Le 21 avril, quand les tueries sont pourtant au plus fort, le Conseil de sécurité décide à l'unanimité de réduire ses effectifs, qui passent de 2 539

à 270 hommes. L'ONU a également la responsabilité d'avoir attendu deux mois avant de reconnaître, le 8 juin, que des « actes de génocide » étaient en train de se produire. Lorsque la France intervient le 22 juin, elle se retrouve seule ou presque sur le terrain. Les États-Unis, marqués

par leur échec en Somalie, reviennent sur leur promesse d'aide matérielle en avions. L'Italie, qui a promis un soutien logistique, retire son engagement au dernier moment. La Belgique argue du fait qu'elle est l'ancienne puissance coloniale et que son opinion publique reste traumatisée par l'assassinat de ses dix Casques bleus le 7 avril. Le Royaume-Uni estime quant à lui que le Rwanda ne fait pas partie de sa zone d'influence.

par exemple le cas du colonel René Galinié, témoin depuis 1988 de la radicalisation progressive de l'Akazu, qui s'inquiète dès février 1991 des conséquences potentiellement dramatiques de la politique de recrutement et de formation des FAR. Au ministère des Affaires étrangères, le jeune diplomate Antoine Anfré, désormais ambassadeur de France à Kigali depuis juin 2021, écrit deux notes pour montrer la nécessité de ne pas soutenir le régime de Habyarimana. A mesure que les violences prennent de l'ampleur, journalistes, avocats et experts jouent un rôle de lanceurs d'alerte. En janvier 1993 la Fédération internationale des droits de l'homme publie un rapport qui révèle l'ampleur des massacres contre les Tutsi (sans nier les exactions du FPR). Jean Carbonare, qui a présidé à la mission d'enquête, fait même une intervention remarquée au journal télévisé de France 2, où il annonce qu'un génocide se prépare.

Le pouvoir politique dispose donc de multiples canaux d'information, militaire, diplomatique, juridique, médiatique, qui lui donnent tous les éléments pour prendre une décision éclairée. L'argument de l'ignorance ou de l'anachronisme ne tient pas : le processus génocidaire est enclenché bien avant 1994 et l'Élysée en est informé. C'est donc en connaissance de cause, du moins en regard de ces informations, que François Mitterrand choisit de maintenir son soutien au régime.

“

DANS LE TEXTE

Beata Umubyeyi Mairesse Sauvée par sa langue française



Deux tueurs entrent [...] : “Il y a une Blanche !” Tous les regards sont braqués sur moi. [...] Quand je comprends que nous allons être tuées, que la carte d'identité de ma mère va donner le feu vert à notre mise à mort, je décide de prétendre être une Française [...]. Il me demande comment je peux être française, désignant ma mère tutsi,

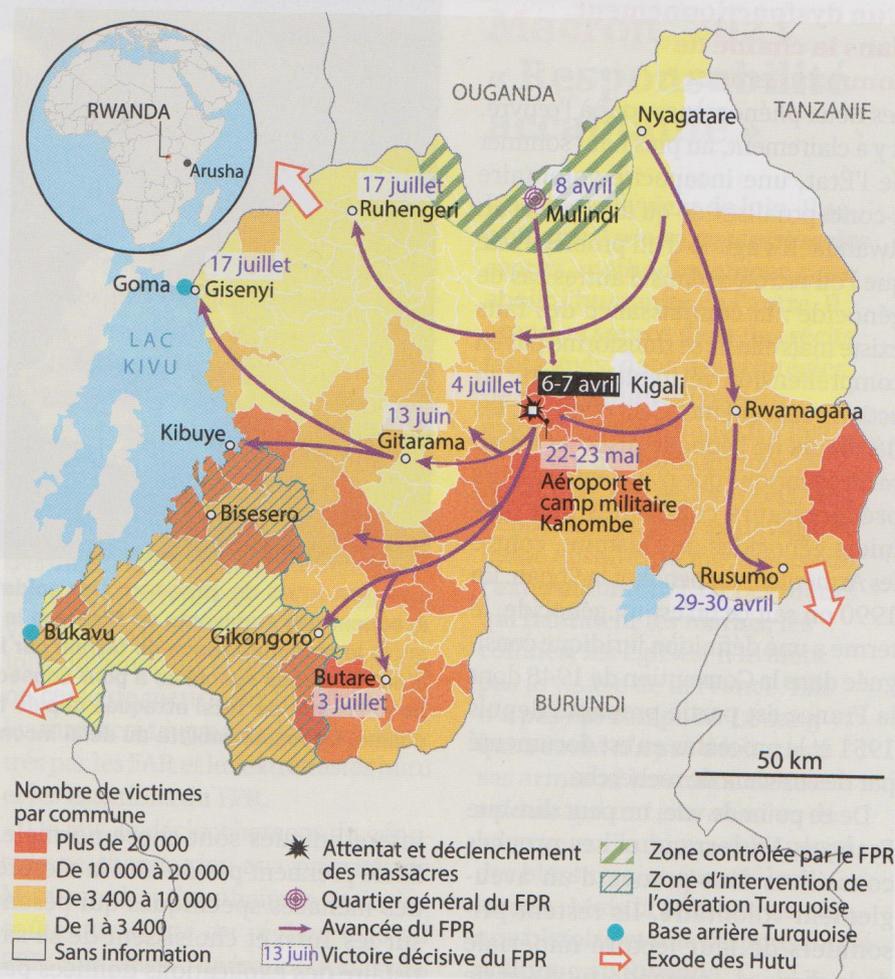
et je lui affirme pleine d'aplomb que mon père est français. [...] Je saisis dans le sac encore entrouvert de ma mère son carnet d'adresses [...]. Le seul pour lequel il n'y a qu'un nom d'homme est le beau-frère de Christine, la religieuse française amie de maman [...]. Je le désigne du doigt, et on dirait que par ce seul geste je le fais

apparaître devant nous et que je le présente au chef de la meute. Voilà, c'est lui mon père, vous voyez et il y a même son adresse [...]. Je dis aussi quelque chose comme “François Mitterrand est votre ami, si vous tuez une Française il sera en colère contre vous et cessera de vous aider.””

Le Convoi, Flammarion, 2024, pp. 121-128.

CARTE

Guerre et génocide



Le 6 avril 1994 le président Habyarimana meurt dans la destruction de son avion. Les violences contre les Tutsi et les Hutu démocrates commencent le soir même. Le 7, le FPR déclenche l'offensive depuis l'Ouganda. L'avancée des troupes du FPR, puis des militaires de l'opération Turquoise à partir du 23 juin, met fin aux tueries. En trois mois, près de 1 million de personnes ont été assassinées.

► **Comment comprendre ce choix ? Est-ce dû à un défaut de compréhension ? A un dysfonctionnement dans la chaîne de commandement ?**

Les deux phénomènes sont à l'œuvre. Il y a clairement, au plus haut sommet de l'État, une incapacité volontaire à conceptualiser ce qu'il se passe au Rwanda. Il s'agit là d'un problème-clé que l'on retrouve dans d'autres cas de génocide : la connaissance des faits existe mais elle ne se transforme pas en compréhension véritable, et donc en action conséquente. Cela étant dit, les décideurs de l'époque disposent d'un recul historique que n'avaient pas leurs prédécesseurs confrontés aux premiers génocides de l'histoire, contre les Arméniens ou pendant la Shoah. En 1990 on sait ce qu'est un génocide, le terme a une définition juridique consignée dans la Convention de 1948 dont la France est partie prenante depuis 1951 et le processus en est documenté par des travaux de recherche.

De ce point de vue, on peut dire que François Mitterrand et ses proches conseillers font preuve d'un aveuglement volontaire. Ils restent prisonniers de leur lecture impériale de la menace « ougando-tutsi » et de leurs stéréotypes postcoloniaux sur une Afrique peuplée de tribus violentes, où les règlements de comptes



Les fantômes de Bisesero Des soldats français de l'opération Turquoise évacuent des survivants de Bisesero le 27 juin 1994. Le délai de trois jours entre la reconnaissance de terrain par les commandos air et l'intervention d'autres forces spéciales a pour conséquence la poursuite, pendant ce temps, du massacre de Tutsi attaqués depuis trois mois par des milices hutu sur cette colline. La responsabilité du délai incombe à l'autorité politique.

interethniques sont chose normale. Ils ne prennent pas du tout la mesure des menaces spécifiques qui pèsent sur les Tutsi et choisissent de se satisfaire des explications données par Habyarimana sur des violences spontanées, incontrôlées et mutuelles, plutôt que de prendre en considération

les nombreux rapports informés qui leur parviennent des agents de terrain et des experts.

La politique française au Rwanda résulte donc d'une véritable « défaite de la pensée ». Mais elle est aussi le fruit de graves dysfonctionnements institutionnels qui permettent un accaparement de la décision par l'Élysée, au mépris des chaînes de commandement traditionnelles. François Mitterrand fait sienne la doctrine gaullienne du « domaine réservé » en écartant du dossier rwandais tous ceux qui pourraient s'opposer à sa volonté : les Premiers ministres Michel Rocard (1988-1991), Édith Cresson (1991-1992) et Pierre Bérégovoy (1992-1993) ; le ministre de la Défense Pierre Joxe (1991-1993) ; les différents ministères de la Coopération. Toutes les décisions sont prises depuis l'Élysée, par le président et ses proches conseillers : le secrétaire général Hubert Védrine, les chefs de l'état-major particulier. Mitterrand s'investit beaucoup, lit les documents, annote, et prend directement les décisions opérationnelles avec le général Christian Quesnot à l'EMP.

“

DANS LE TEXTE

François Mitterrand, 1994
« Régler des comptes à coups de machette »



En vérité, vous le savez, aucune police d'assurance internationale ne peut empêcher un peuple de s'autodétruire, et on ne peut pas demander non plus l'impossible à la communauté internationale, et encore moins à la France tant elle est seule, lorsque des chefs locaux décident délibérément de conduire

une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coups de machette. Après tout, c'est de leur propre pays qu'il s'agit. Cela n'excuse rien, et même aggrave, mais comment serions-nous juge ou arbitre ?”

Extrait du discours de François Mitterrand à Biarritz, 8 novembre 1994, lors du 18^e sommet France-Afrique.

Les schémas de communication démontrent qu'une liaison radio directe existe entre l'EMP et les militaires engagés sur place en s'affranchissant des chaînes hiérarchiques. Le début de la cohabitation, en mars 1993, ne modifie pas fondamentalement la donne, même si le Premier ministre Édouard Balladur (1993-1995) se montre nettement plus réticent à soutenir le régime rwandais, notamment au moment du génocide.

Du reste, ceux qui cherchent à s'opposer à cette mainmise de l'Élysée sont systématiquement ignorés, écartés, voire dénigrés. Ainsi, les rapports divergents de René Galinié sont étouffés par l'EMP. L'attaché demande son rappel en France en juillet 1991. Jean Varret, qui refuse que les forces spéciales du DAMI aillent jusqu'en Ouganda pour faire des supposées reconnaissances derrière lesquelles il soupçonne un engagement direct, est démis de ses fonctions en avril 1993. Quant à Jean Carbonare, il est qualifié d'« exalté » à l'Élysée après son passage au JT. Face à ces lanceurs d'alerte, le pouvoir s'arc-boute sur un contre-récit médiatique qui met en avant la nécessité de défendre le Rwanda face à une agression extérieure, son engagement pour la démocratisation du régime et le respect des accords d'Arusha.

Le génocide commence le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre Habyarimana. Comment la France réagit-elle ?

François Mitterrand est informé dès le 6 avril au soir de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana à l'approche de Kigali qui lui coûte la vie. Même si les circonstances de l'attaque n'ont à ce jour pas été matériellement élucidées, elle est aujourd'hui, sur des bases solides, attribuée aux génocidaires. C'est l'hypothèse en tout cas qui est faite sur le moment par la DGSE dont les notes incriminent les extrémistes hutu. Sur le terrain, l'attentat déclenche, le soir même, le massacre des Tutsi à Kigali. Le lendemain, les personnalités hutu dénoncées comme « traîtres » sont tuées par des hommes de la Garde

présidentielle et de l'armée, à commencer par la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana, assassinée à son domicile. Les casques bleus belges chargés de sa protection sont enlevés et assassinés dans le camp militaire de Kigali. Le 8, Mitterrand décide d'envoyer sur place un détachement de 500 militaires pour secourir les ressortissants français : c'est l'opération Amaryllis. L'ordre de mission mentionne spécifiquement les représailles menées par la Garde présidentielle contre les Hutu démocrates et les Tutsi, désignés comme responsables de l'attentat. Mitterrand est donc parfaitement au courant du déchaînement de violences qui a commencé. Mais les soldats français sont sommés d'adopter un comportement neutre vis-à-vis des différentes « factions rwandaises ». La lecture privilégiée reste celle des violences « interethniques ». Tout au long du génocide, le pouvoir politique ne cesse de mettre sur le même plan les massacres à grande échelle perpétrés par les FAR et les extrémistes hutu et les exactions du FPR.

De fait, le déclenchement du génocide ne change rien aux priorités de Mitterrand, qui souhaite le maintien coûte que coûte du régime face au FPR. Sur place, l'opération Amaryllis doit porter secours aux dignitaires du régime qui ont demandé à être évacués, toujours considérés comme des alliés de la France malgré leur implication avérée dans les violences. Agathe Kanziga, épouse du président défunt, est la première personnalité exfiltrée par les forces françaises. Le 8, une réunion se tient dans les locaux de l'ambassade de France à Kigali, préalable à la constitution d'un gouvernement de transition censé respecter les accords d'Arusha. En réalité, seules les factions les plus extrémistes y sont représentées. Cela n'empêche pas Mitterrand de considérer ce gouvernement comme le seul interlocuteur légitime. Le 27 avril, une délégation menée par le chef de la Coalition pour la défense du Rwanda, parti extrémiste qui a rejeté les accords d'Arusha, est reçue à l'Élysée.

Dans le même temps, la France ne fait rien pour arrêter le génocide sur le terrain, qui se déroule désormais

“

DANS LE TEXTE



Emmanuel Macron, 2021

« Responsabilité accablante »

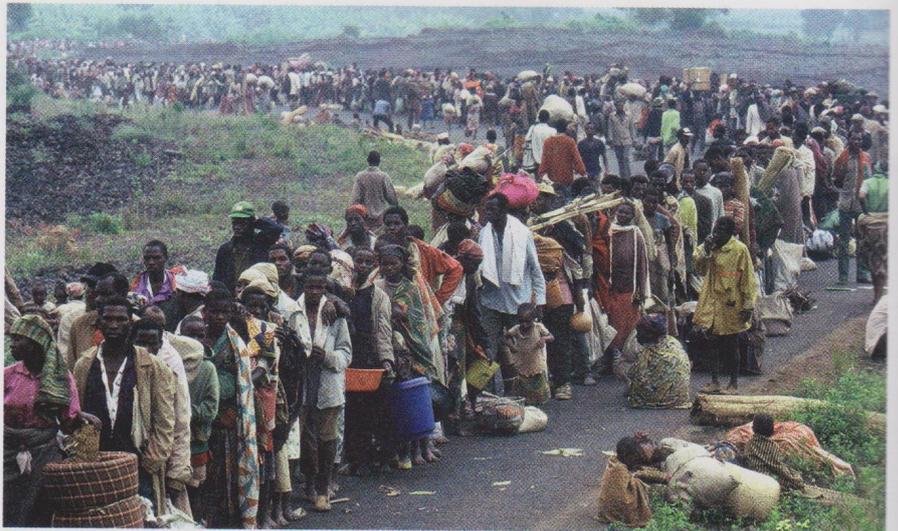
Un génocide vient de loin. Il se prépare. Il prend possession des esprits, méthodiquement, pour abolir l'humanité de l'autre. Il prend sa source dans des récits fantasmés, dans des stratégies de domination érigées en évidence scientifique. Il s'installe à travers des humiliations du quotidien, des séparations, des déportations. Puis se dévoile la haine absolue, la mécanique de l'extermination. [...] Les tueurs qui hantaient les marais, les collines, les églises, n'avaient pas le visage de la France. Elle n'a pas été complice. Le sang qui a coulé n'a pas déshonoré ses armes ni les mains de ses soldats qui ont eux aussi vu de leurs yeux l'innommable, pansé des blessures, et étouffé leurs larmes. Mais la France a un rôle, une histoire et une responsabilité politique au Rwanda. [...] La France n'a pas compris que, en voulant faire obstacle à un conflit régional ou une guerre civile, elle restait de fait au côté d'un régime génocidaire. En ignorant les alertes des plus lucides observateurs, la France endossait une responsabilité accablante dans un engrenage qui a abouti au pire, alors même qu'elle cherchait précisément à l'éviter. [...] Lorsque, en avril 1994, les bourreaux commencèrent ce qu'ils appelaient odieusement leur "travail", la communauté internationale mit près de trois mois, trois interminables mois, avant de réagir. [...] Ce jour, je viens reconnaître l'ampleur de nos responsabilités."

Extrait du discours d'Emmanuel Macron au mémorial du Génocide à Kigali, le 27 mai 2021.

► de manière systématique dans l'ensemble du pays². Les militaires de l'opération Amaryllis ont pour consigne d'adopter une attitude discrète afin de ne pas attirer l'attention des médias sur les massacres. Ils ne reçoivent pas d'instructions de porter secours aux Hutu d'opposition, ni aux Tutsi employés à l'ambassade française qui se font pour la plupart assassiner. Pourtant, la France a largement les moyens opérationnels pour interrompre les violences, d'autant que les génocidaires seront impuissants face à des forces spéciales. Pendant l'opération, quelques analystes militaires préconisent de le faire, mais ils ne sont pas écoutés. Le 14, l'opération Amaryllis repart, abandonnant les Tutsi à leur sort, la mort dans l'âme pour les militaires présents.

La France n'est pas la seule à faire preuve de passivité. Sur place, le contingent de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), présent depuis octobre 1993 pour veiller au respect des accords d'Arusha, se révèle incapable d'arrêter les violences (cf. p. 48). Le 14 avril, la Belgique annonce même son intention de retirer son contingent après le massacre de ses dix parachutistes. Certains pays (la Nouvelle-Zélande, la République tchèque) essaient de faire pression pour que l'ONU accroisse ses effectifs, en vain. Le 21, le Conseil de sécurité décide la réduction du contingent des Casques bleus au Rwanda. C'est toute la communauté internationale qui abandonne les Tutsi. Mais la France porte une responsabilité particulière dans cet abandon du fait de son engagement continu au Rwanda depuis 1990 et de son soutien initial au gouvernement intérimaire. C'est d'ailleurs elle qui insiste auprès du Conseil, avec les États-Unis, pour que le terme de « génocide » ne soit pas employé, alors même qu'il l'est déjà par de maints observateurs et acteurs de terrain.

A quel moment la France reconnaît-elle le génocide ? Pourquoi décide-t-elle d'intervenir à nouveau au Rwanda, avec l'opération Turquoise ?



Réfugiés hutu Des miliciens, des militaires et des civils hutu fuient au Zaïre (actuelle République démocratique du Congo) et s'entassent dans un camp de réfugiés à Goma, où beaucoup sont victimes du choléra. Ces images, très diffusées dans les médias français à l'époque, alimentèrent la confusion entre les bourreaux en fuite, avec leurs familles, et les victimes du génocide.

Le déclenchement de l'opération Turquoise le 22 juin témoigne des tensions qui parcourent l'appareil d'État français. Alors qu'Édouard Balladur est à Matignon (depuis la deuxième cohabitation de mars 1993), Mitterrand n'a plus la mainmise complète sur le dossier. Le Premier ministre n'a pas la même proximité avec le régime et se montre beaucoup plus réticent à lui apporter son soutien. Le 16 mai, son ministre des Affaires étrangères Alain Juppé reconnaît le génocide des Tutsi, mais il se rétracte par la suite, préférant parler de « massacres ». Après l'embargo décrété par l'ONU le 17 mai, Balladur milite pour que l'Élysée cesse immédiatement ses livraisons d'armes. Officiellement, la France ne livre plus d'armes au Rwanda depuis le 8 avril, mais il est probable que des cessions à titre privé aient continué à transiter par des pays tiers grâce au concours de mercenaires comme Paul Barril ou Bob Denard, mentionnés dans les rapports de la DGSE.

Sur le terrain, la situation des FAR se dégrade rapidement et la victoire du FPR semble inévitable, alors même que le génocide contre les Tutsi se poursuit. A partir de la fin mai, les tergiversations de l'ONU conduisent Mitterrand et son entourage à

envisager une nouvelle intervention militaire. Il s'agirait d'une opération coup de poing sur Kigali afin de rétablir l'équilibre en faveur des FAR. Mais cette option est combattue par Édouard Balladur, qui refuse que la France apparaisse complice d'un régime criminel. Ce sera donc une intervention encadrée par un mandat de l'ONU et se cantonnant à un rôle strictement humanitaire. Le 22 juin, par la résolution 929, le Conseil de sécurité donne mission à la France d'intervenir au Rwanda pour arrêter les « massacres ». Une nouvelle fois, le terme de « génocide » n'est pas employé.

Si l'opération Turquoise permet de sauver de nombreuses vies en mettant en place une zone de sécurité sous contrôle français, elle intervient trop tard pour le million de Tutsi, femmes, hommes, enfants, vieillards, déjà victimes des génocidaires. De plus, le refus constant d'admettre le génocide en cours est la cause de véritables drames, ainsi sur la colline de Bisesero, à l'ouest du Rwanda, où la hiérarchie militaire française, intoxiquée par la vision élyséenne d'une menace de maquis tutsi pourtant introuvables, met trois jours à sauver des rescapés identifiés par les commandos air et leur chef « Diego », ce qui permet aux miliciens de massacrer plusieurs centaines d'entre eux.

Ces trois jours pèsent très lourd sur le bilan de la France au Rwanda et ont alimenté les accusations en complicité de génocide. Rien dans les archives ne démontre toutefois une volonté française de laisser le génocide s'accomplir, mais force est de constater les effets désastreux de l'idéologie et des pressions exercées par le pouvoir français, qui n'a eu de cesse de désigner le FPR comme l'ennemi à abattre et le principal auteur des violences, en contradiction totale avec la réalité du terrain. L'opération Turquoise ne fait d'ailleurs rien pour désarmer les FAR, ni pour arrêter les auteurs présumés du génocide après la prise de Kigali par le FPR, le 4 juillet, alimentant de nouvelles guerres contre les Tutsi congolais.

Même après la victoire du FPR, Mitterrand reste fidèle à sa version des événements. Pour lui, la France n'a rien à se reprocher et le nouveau régime rwandais est considéré comme un ennemi. Le 8 novembre 1994, lors du sommet franco-africain de Biarritz (auquel le Rwanda n'est pas invité), le président minimise les massacres, ramenés une fois de plus aux violences ataviques de « *chefs locaux* » armés de « *machette* ». Ce discours est prononcé le jour même où les Nations unies créent le Tribunal pénal international pour le Rwanda afin de juger les responsables du génocide : la France se situe totalement à contrecourant de la communauté internationale. Il faudra

attendre de nouveaux articles du journaliste Patrick de Saint-Exupéry dans le *Figaro*, en janvier 1998, pour que soit réellement posée la question des responsabilités françaises. Et vingt-trois années de plus pour que ces responsabilités soient enfin reconnues par la France.

Trois ans après sa publication, quel bilan tirez-vous de votre travail ? Quelles avancées a-t-il permises ? Reste-t-il encore des zones d'ombre ?

Le rapport a établi les responsabilités « *lourdes et accablantes* » de la France dans le processus qui a conduit au génocide de 1994. Ce qui change tout, c'est l'apport des archives et leur force probatoire. On sort des discours à charge. Dès lors, ces conclusions sont acceptées par la communauté scientifique, avant d'être reprises par le président Emmanuel Macron lors de sa visite au Rwanda, en avril 2021. Elles recourent aussi globalement les conclusions du « rapport Muse », du nom de l'avocat américain Robert F. Muse qui en a été le superviseur, remis en mai 2021 au président Paul Kagame sur le même sujet, et qui pointe le rôle de la France, ses autorités ayant rendu « *possible un génocide prévisible* ».

Certains documents auxquels nous n'avons pas eu accès pourraient nous en apprendre davantage

sur le fonctionnement du système élyséen, notamment les archives de Jean-Christophe Mitterrand, conseiller Afrique de son père jusqu'en 1992, ainsi que la documentation annexée produite par l'EMP. De même, les archives de la Direction centrale des Renseignements généraux contiennent probablement un supplément d'information sur le rôle joué par les mercenaires au moment de l'opération Turquoise, ou encore les archives du 1^{er} régiment parachutiste d'infanterie de marine, déployé au Rwanda à partir de 1991, pourraient documenter leur fonction précise auprès des FAR.

Mais cette reconnaissance de responsabilités par Emmanuel Macron a permis une reprise des relations avec le Rwanda, qui est devenu depuis un partenaire solide de la France. Après trente ans d'affrontement, la France et le Rwanda travaillent désormais de concert à l'établissement des faits, sur la base d'une vue d'ensemble scientifique solide. Des colloques réunissant des chercheurs des deux pays, à Kigali puis à Paris, ont déjà posé les jalons d'une enquête commune vers la vérité historique.

Celle-ci porte sur le génocide lui-même. Mais la politique française de 1990 à 1993 en est l'une des causes certaines. ■

(Propos recueillis par François Mathou et Ariane Mathieu.)

MOTS-CLÉS

FAR

Forces armées rwandaises. Elles représentent l'armée du Rwanda sous le régime de Juvénal Habyarimana.

FPR

Front patriotique rwandais. Ce mouvement de politique et de lutte armée est créé en 1987 en Ouganda, où une grande partie de la population tutsi est exilée depuis 1959. Il comprend aussi des dissidents politiques hutu. Il adopte en 1990 la tactique de la guérilla.

Génocide

Acte commis dans l'intention de détruire, tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Cela peut être

un meurtre, une atteinte grave à l'intégrité mentale ou une mesure antinataliste, autant de dispositifs de destruction visant des collectivités. Le génocide entre dans la catégorie des crimes contre l'humanité en France.

Hutu Power

Mouvement idéologique extrémiste qui érige les Tutsi en boucs émissaires et prône la pureté ethnique hutu. Il est notamment représenté dans l'Akazu et dans le gouvernement intérimaire rwandais formé en 1994.

Minuar

Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, créée en 1993 à l'occasion de la signature des accords de paix d'Arusha, et dissoute en 1996. Ses moyens limités ne

lui ont cependant pas permis d'agir efficacement dans la préservation de la paix et la prévention du génocide.

Opération Turquoise

Opération militaire humanitaire française lancée en juin 1994. Composée de 3000 hommes, elle a pour objectif de mettre fin aux massacres perpétrés au Rwanda. Des soldats participant à cette opération sont dissuadés de porter secours aux rescapés tutsi de Bisesero.

NOTES

1. Cf. J.-P. Chrétien, « Un demi-siècle de racisme officiel », *L'Histoire* n° 396, février 2014, pp. 42-47.

2. Cf. H. Dumas, « Le génocide des voisins », *L'Histoire* n° 396, février 2014, pp. 48-57.